



ASSOCIATION D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX DU 82

2 impasse Emmanuel Chabrier - 82000 MONTAUBAN

Tél. : 05 63 64 98 13

e-mail : aaf82@hotmail.com

CONTRAT D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Les contreparties financières (rémunération pour services rendus, congés payés, indemnité pour sujétions particulières, indemnité d'entretien et indemnité de mise à disposition de la ou des pièces) devant être versées à l'accueillant familial, nécessitent le recours au CESU-accueil familial (service de l'URSSAF).

Avec son contrat d'assistance administrative, AAF82 effectue l'ensemble des démarches en votre nom :

- création de votre compte CESU si vous n'en n'avez pas un auparavant (*exemple : embauche d'une aide-ménagère ou si vous avez déjà été en accueil familial*).
- enregistrement des informations relatives à votre accueillant familial et à ses remplaçants
- saisie chaque mois (ou à la fin d'une période d'accueil) des contreparties financières dues par vos soins de manière à générer le relevé de contreparties financières destiné à l'accueillant (ou le remplaçant) et le calcul des cotisations à votre charge (prélevées directement sur votre compte bancaire ou postal)
- envoi sur votre adresse courriel (à défaut par voie postale) du relevé de contreparties financières (équivalent d'un bulletin de rémunération), du décompte des charges, et une fois par an, de l'attestation fiscale mise à disposition par l'URSSAF service CESU.

*A noter : Le règlement des contreparties financières ne relève pas du contrat d'assistance.
Il est impératif de le mettre en place avec l'accueillant familial.*

Le 25 de chaque mois, AAF82 recueillera les informations afférentes à tout événement influant sur les contreparties financières (absences, congés, rupture de contrat, hospitalisation, décès...).

Modalités et coût du contrat d'assistance

- L'adhésion de la personne accueillie à l'association est obligatoire.
La cotisation annuelle est de 15€.
- La participation financière de l'accueilli pour activer le contrat d'assistance, et de ce fait la gestion des déclarations est de 10€ par mois soit 120€ pour une année pleine (au prorata du nombre de mois dans l'année en cas d'adhésion en cours d'année, ou du nombre de mois d'un accueil temporaire).



ASSOCIATION D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX DU 82

2 impasse Emmanuel Chabrier - 82000 MONTAUBAN

Tél. : 05 63 64 98 13

e-mail : aaf82@hotmail.com

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT D'ASSISTANCE

Je soussigné(e),

Prénom - Nom usuel

Date de naissance

1° Adhère à l'association AAF82 et souscrit au contrat d'assistance

15€ d'adhésion (obligatoire)

• **Je signe un contrat d'accueil permanent (temps complet, partiel ou séquentiel)**

+ 10€ x mois (*montant de l'adhésion au prorata du temps restant dans l'année civile en cours*)

Soit un total de €

OU

• **Je signe un contrat d'accueil temporaire (temps complet, partiel ou séquentiel)**

+ 10€ x (*nombre de mois d'accueil*)

Soit un total de €

Montant total : Adhésion 15€ + Contrat d'assistance =€

2° Accepte que toutes les informations transmises à l'association AAF82 soient enregistrées et traitées par l'AAF82.

3° Joins les documents suivants

- Bulletin d'adhésion et de souscription au contrat d'assistance
- Fiche de renseignements
- Copie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport
- 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal pour la création du compte CESU (l'URSSAF prélève automatiquement les cotisations sociales sur le compte bancaire de la personne accueillie)
- Le règlement du montant de l'adhésion + contrat d'assistance
 - par chèque à l'ordre d'AAF82

- par virement sur le compte

- . BIC : CEPAFRPP313
- . IBAN : FR76 1313 5000 8008 0080 2465 336

Relevé d'Identité Bancaire

CAISSE D'ÉPARGNE de Midi-Pyrénées

Cadre réservé au destinataire du relevé

13135		00080		60008024653		36	
c/Etabl.		c/agence		n/compte		c/crb	
CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES				BIC CEPAFRPP313			
FR76		1313		5000		8008 0080 2465 336	
Agence MONTAUBAN FUTUROPOLE				Intitulé du compte AAF82			

129 AVENUE DE PARIS 82000 MONTAUBAN TEL : 08 26 27 02 41

80 AVENUE DU 10E DRAGON 82000 MONTAUBAN

4° Accepte que les informations que je transmets soient enregistrées et traitées par AAF82

Fait à le

Signature de la personne accueillie ou de son représentant légal
(Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Les données personnelles recueillies sont nécessaires à l'adhésion et à la gestion du compte Cesu. Elles ne font l'objet d'aucune transmission externe au conseil d'administration de l'association. Conformément au Règlement Général de Protection des Données, l'exercice du droit de rectification ou de suppression s'exerce auprès de l'association.

En cas de résiliation ou du non-renouvellement du contrat, les éléments relatifs au compte Cesu sont communiqués à son bénéficiaire et sont effacés de la base de données sous un mois à compter de la demande.



ASSOCIATION D'ACCUEILLANTS FAMILIAUX DU 82

2 impasse Emmanuel Chabrier - 82000 MONTAUBAN

Tél. : 05 63 64 98 13

e-mail : aaf82@hotmail.com

FICHE RENSEIGNEMENTS

Date du début de l'accueil

Nom – Prénom de l'accueillant familial :

Personne accueillie :

Nom usuel, Prénom

Nom de naissance

Né(e) le

N° de Sécurité Sociale

Adresse actuelle

Ville Code Postal

Je possède un compte CESU:

N°

Identifiant

Mot de passe

Je n'ai pas de compte CESU

Mesure de protection juridique :

Sauvegarde de justice

Curatelle

Tutelle

Aucune

- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Dénomination

Adresse

Ville Code Postal



.....

e-mail@.....

OU

- Personne de confiance

Nom usuel, Prénom

Lien de parenté OUI (à préciser)

NON

Adresse

Ville Code Postal



Fixe



Portable

e-mail@.....